L'ÉCOLE-LOGIS d'AUBEL HABITAT GROUPÉ INTERGÉNÉRATIONNEL

Pré CHARTE

L'École-Logis d'Aubel a transformé l'ancienne école fondamentale d'Aubel en habitat groupé intergénérationnel. L'objectif de cet habitat groupé est de développer en son sein les valeurs de solidarité, de responsabilité, d'ouverture et d'échange de savoirs, perpétuant à travers le vivre ensemble la tradition éducative et formative des générations d'enfants et d'enseignants qui ont fréquenté ces lieux.

La consonance du nom de l'habitat-groupé avec l'**écologie** n'est pas un hasard. Si l'écologie est la science qui étudie les relations entre les individus, leurs activités et leur environnement, le projet de l'Ecole-Logis d'Aubel vise à mettre en pratique cette relation triangulaire dans le but de favoriser l'épanouissement de ses occupants.

La **CHARTE** est le document fondateur du projet de vie que les occupants de l'habitat groupé partagent en intégrant autant que possible les valeurs qui y sont soulignées. Cette Charte est complétée par un règlement d'ordre intérieur qui établit des modalités pratiques du fonctionnement de l'habitat groupé. La charte reflète l'esprit et la dynamique du groupe et peut évoluer avec le temps. La révision de la charte doit être avalisée par le comité de gestion de l'habitat-groupé.

1. Habitat groupé

Bien que chaque occupant dispose d'un logement privé qui garantisse le respect de la vie privée, la conception de l'habitat groupé comporte des espaces communs destinés à favoriser la rencontre et l'échange entre les occupants à l'occasion d'activités festives (salle de séjour et salle de fête) ou ménagères (buanderie) ou de loisirs (jardin).

Ces lieux communs nécessitent un partage des tâches pour leur utilisation et leur entretien suivant les potentialités de chacun.

Dans la mesure du possible, une activité commune est proposée à tous les occupants selon un calendrier et une organisation choisie par l'ensemble des occupants.

2. Intergénérationnel

L'habitat groupé est conçu pour favoriser une mixité dans la diversité d'âges des occupants. La cohabitation entre les générations permet de développer plus rapidement l'autonomie des plus jeunes et de maintenir plus longtemps l'autonomie des séniors. Elle offre également l'opportunité de créer des liens familiaux entre des générations qui en sont parfois privées par les circonstances de la vie.

3. Solidarité

Que ce soit à travers l'attention portée aux autres ou l'échange de services, la solidarité et l'entraide entre les différents occupants de l'habitat est au centre du projet. Se sent ir bien chez soi en se sachant entourés de voisins bienveillants permet à chacun de vivre sereinement.

4. Responsabilité

Les occupants de l'habitat groupé sont conscients de leur responsabilité sociétale. A l'heure du défi climatique, l'efficacité énergétique et la production d'énergie renouvelable ont été optimalisées dans la conception des logements. La sobriété énergétique et la mobilité douce font partie des engagements promus par l'habitat-groupé.

5. Ouverture

L'habitat groupé se veut ouvert au respect des différences culturelles, philosophiques, spirituelles et au soutien des plus faibles. Ces différences sont une occasion d'enrichissement personnel et collect if que les occupants s'efforcent de concrét iser par des rencontres organisées au sein de l'habitat groupé.
L'interaction avec le village est également favorisée par l'accueil d'activités locales.

6. Echange de savoirs et de services

La qualité de la vie au sein de l'habitat-groupé sera enrichie par l'échange de savoirs et de services entre les occupants ainsi qu'avec des invités extérieurs. Sans en faire une contrainte, les occupants veilleront à encourager toute initiative individuelle ou collective en ce sens.

7. ROI (règlement d'ordre intérieur)

La présente charte est complétée par un règlement d'ordre intérieur (ROI).

Les futurs occupants doivent signer cette charte et le règlement d'ordre intérieur en même temps que le contrat de location.

* * *